

## Question écrite à Madame l'Echevine El Ikdimi

Madame l'Echevine,

En cette période, il y a un besoin criant de logement.

Or, sur notre commune, des maisons d'habitation sont abandonnées et non occupées.

- Vos services ont-ils déjà fait le recensement de ces cas?
- Si oui, pouvez-vous nous dire le nombre de maisons abandonnées qu'il y a sur Anderlecht?
- Pouvez-vous nous donner la liste de ces maisons?

Recevez, Madame l'Echevine, mes salutations les meilleures.

Anne Vanden Bosch

Le 19.12.2016



Anderlecht, le 7 février 2017

Madame VANDEN BOSCH Anne  
Conseillère communale  
Chaussée de Mons, 1038  
1070 Anderlecht

RECOMMANDE

Service "Cadre de Vie/Taxes Contrôles"  
Place du Conseil, 1 - 1070 Bruxelles  
[taxescontrôles@anderlecht.brussels](mailto:taxescontrôles@anderlecht.brussels)

Concerne : votre question écrite au Collège des Bourgmestre et Échevins

Madame la Conseillère,

En réponse à votre question du lundi 19 décembre 2016, nous sommes en mesure de vous répondre avec les éléments suivants :

- le service "Taxes-Contrôles" dispose d'un inventaire en constante actualisation des logements inoccupés sur le territoire communal;
- il y a actuellement 75 logements recensés sur le territoire communal;
- vous pouvez venir consulter la liste de ces logements auprès de notre service.

Bien à vous.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN

Par délégation :

L'Échevin du Développement de la Ville,

G. VAN GOIDSENHOVEN